



amsp
ASSOCIATION MÉDICO
SOCIALE DE PROVENCE



**Projet
Associatif**

2022-2027

Un chemin pour chacun

Sommaire

Le socle de notre projet	p 3
Nos convictions	p 4
Notre mission	p 5
Nos modalités d'action	p 6
Les priorités stratégiques et orientations	p 8
La gouvernance associative	p 10
ANNEXES	
Quelques points d'histoire	p 13
Charte RSO, nos engagements	p 14
Les partenaires de l'association	p 15
L'organigramme de l'association	p 16
Cartographie des établissements, services de l'AMSP et conseil d'administration	p 18

Réaffirmer ses valeurs et ses finalités, fixer ses orientations pour les années à venir, tel est le grand chantier dans lequel l'Association Médico-Sociale de Provence s'est engagée.

L'Association Médico-Sociale de Provence a la volonté d'inscrire son projet associatif pour les années 2022-2027 dans son histoire, la réalité sociale et économique présente et en devenir, les attentes de son environnement, la dynamique des réseaux auxquels elle appartient, le militantisme de ses administrateurs et le professionnalisme de ses personnels.

Le projet associatif a été revisité par une commission, présenté pour avis au CSE et approuvé par le Conseil d'Administration le 27.09.2021.

Le Socle de notre Projet



Ce projet s'inscrit dans une profonde fidélité à l'esprit des fondateurs de l'association, en particulier de Charlotte GRAWITZ, convaincus que **l'éducation et la formation** des hommes et des femmes sont la source du développement de leurs qualités humaines par l'acquisition d'un savoir-être qui devient l'atout primordial de l'intégration familiale, professionnelle et sociale.

Par sa démarche visionnaire, Charlotte Grawitz a su nous transmettre le goût de l'audace afin d'être une association engagée sur de nouveaux projets.

Fondée sur l'altruisme, la solidarité et le respect des règles, **la richesse de l'expérience accumulée** dans la mise en œuvre de ces convictions auprès de plusieurs générations continue de constituer le socle du projet contemporain de l'AMSP.

Nous avons été créés sur l'initiative de personnes dont **la générosité, la fraternité, le caractère visionnaire** et l'activité ont contribué à **la volonté de construire un équilibre social basé sur la justice et l'équité.**

Ces aspects sont fondamentaux pour l'AMSP ; réunis par la volonté commune de mettre en œuvre ce projet, les membres de l'association partagent :

- Une **conception humaniste de la dignité de l'Être humain** fondée sur la tolérance, l'authenticité et la solidarité,
- La **reconnaissance de la singularité de chaque Être humain**, inscrit dans sa propre histoire et respectable dans son identité de citoyen,
- Une respectueuse **neutralité politique, culturelle et confessionnelle.**

Nos Convictions

Nous partageons la vision d'une société fondée sur le développement de l'individu au sein de groupes où les liens sociaux sont vivants et la solidarité active :

- **L'échange et la réciprocité sont les bases du lien social** qui structure l'organisation de la société.
- **L'intérêt collectif est garanti par la sauvegarde de l'intérêt de chaque individu.**
- **Le désintéressement est un ferment de la vitalité d'une société.**

Les valeurs qui motivent notre action mettent en première place la personne en la considérant actrice de son devenir dans le respect de sa dignité.

Dans une société civile constituée de citoyens, nous portons un projet collectif.

Notre action, par sa non lucrativité et sa production de solidarités contribue à la dynamisation du tissu social. Elle génère du lien car elle est ancrée territorialement auprès des populations et de leurs besoins dans un échange de solidarité.

Nos activités d'utilité sociale nous permettent de revendiquer l'exercice de missions d'intérêt général, en complémentarité des missions de service public exercées par les différents échelons de l'administration publique.

Ce projet est soutenu par la collaboration entre acteurs bénévoles et professionnels qui s'engagent dans une complémentarité féconde. Cette collaboration s'appuie sur une organisation qui recherche la participation de tous les acteurs en respectant les responsabilités de chacun.

Notre projet associatif exprime notre dimension militante. Il est le point d'ancrage de toutes les activités de l'association. C'est ce qui nous rend acteurs d'un projet de société solidaire et pas seulement gestionnaire d'établissements.

Notre Mission

La mission est prioritaire et ne saurait être compromise ou altérée par des exigences liées à une appartenance religieuse, politique ou ethnique.

En référence à la déclaration universelle des droits de l'homme et à la convention internationale des droits de l'enfant, l'association se fixe comme **mission d'utilité sociale d'organiser l'usage de ces droits**. Nous participons ainsi, à notre mesure et à notre place, à leur réaffirmation permanente.

La mise en œuvre de cette mission s'appuie sur les responsabilités liées à **l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté** qui la conduit à jouer un **rôle de corps intermédiaire** entre l'individu et la collectivité : Etat, Collectivités Territoriales...

Dans ce cadre, elle recherche le **conventionnement de son action** avec les pouvoirs publics dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection solidaire, avec le souci d'une **gestion scrupuleuse**, hors de toute tentation d'enrichissement matériel.

Constatant que c'est à l'égard des personnes les plus fragiles que l'usage de ces droits fondamentaux est le plus menacé, c'est vers elles qu'elle oriente son action : **personnes en situation de handicap, enfants et adolescents, personnes en difficulté...**

Construire avec elles un avenir positif quelles que soient leurs capacités, leur apparence, leur difficulté de relation ou la précarité de leur situation familiale, constitue l'affirmation des droits spécifiques accordés aux plus fragiles et la reconnaissance de leur citoyenneté.

Placer la personne et sa famille au centre des dispositifs d'éducation, de formation, de protection, de soins, d'accompagnement, de travail protégé contribue à les rendre **acteurs de la construction de cet avenir** en organisant la réponse à leurs besoins spécifiques.

La mise en œuvre de ce projet implique une attention permanente de l'association aux évolutions et le souci de l'innovation dans l'adaptation des réponses proposées.

Elle s'appuie également sur la construction de réseaux de partenariat avec des organismes publics ou privés poursuivant des buts semblables ou complémentaires.

Notre action est renforcée par les **liens de conventionnement et de coopération** que nous entretenons avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les partenaires sociaux.

Enfin, nous sommes membres actifs du réseau inter-fédératif de notre secteur d'activité au sein de l'URIOPSS PACA et Corse.

Des Modalités d'Action

Nous sommes une association, régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, porteuse de solidarité auprès de personnes fragiles que nous accompagnons et dont nous pouvons ressentir et exprimer les besoins. Nous revendiquons une reconnaissance de notre place dans le cadre d'un débat sociétal auquel nous estimons devoir contribuer.

Notre association étant gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux, elle apporte une contribution essentielle à la société par la mobilisation de nos ressources, la plus-value de notre engagement, notre capacité d'initiative et d'émergence.

Nos activités se développent dans l'accompagnement, la protection, l'accueil, le soutien, les soins, le développement des personnes qui se trouvent confrontées temporairement ou durablement à des difficultés de vie.

Notre action s'adresse à des publics multiples

- par leur âge : enfant, adolescent, adulte
- par leur culture
- par la diversité de leurs difficultés de vie : déficience intellectuelle, pathologies psychiques, troubles du caractère et du comportement, carences affectives et éducatives...

Les projets institutionnels de nos établissements et services favorisent :

- l'expression de ces personnes,
- la prise en compte globale et individualisée de leur situation
- la défense de leurs droits dans le souci de la promotion de chacun.

Ces projets globaux se déclinent, en fonction des besoins de chacune des personnes accueillies,

- en solutions d'accueil : temporaire ou permanent, alterné ou séquentiel, de jour, en semi-internat ou en internat
- en activités diversifiées : formation, sports, apprentissage et exercice professionnel, activités artistiques et culturelles, soins
- en démarches d'insertion : scolaire, professionnelle, sociale, culturelle et de loisirs.

Nous participons également à la prise en compte de leurs besoins

- en nous associant avec des partenaires pour construire des réponses innovantes et diversifiées,
- en nous regroupant avec des confrères pour mieux articuler et coordonner nos réponses,
- en développant la compétence et les capacités d'innovation de nos salariés,
- en participant activement à la formation des futurs professionnels du secteur médico-social par l'accueil de stagiaires dans les établissements,
- en animant et soutenant la participation des usagers et de leurs familles au sein des instances de concertation (Conseil de la Vie Sociale, Conseil de la Vie Institutionnelle...).

La révision des politiques publiques, les modalités de programmation par appel à projet, les démarches d'évaluation interne et externe, les nouvelles agences autour de l'efficacité et de la performance, nécessitent un renforcement de la fonction pilotage du projet associatif au service d'une stratégie toujours plus adaptée aux besoins des usagers et aux politiques publiques.

Pour l'AMSP, la volonté d'être efficace permet de garantir le meilleur usage des financements publics et de contribuer à la pérennisation d'un système solidaire.

Dans ce cadre, l'AMSP poursuivant l'évolution de son organisation, a signé une convention en 2017 avec Formation et Métier, qui a abouti en 2021 à la création d'un Siège Inter Associatif, rendant effective la mutualisation des services RH, informatique et de gestion.

Toute personne (bénévole, professionnel, usager) impliquée dans les missions et finalités de l'association est engagée à pratiquer une respectueuse neutralité politique, culturelle et confessionnelle, consistant à partager nos valeurs,
à ne pas faire de prosélytisme,
et à ne pas faire de ségrégation ni de discrimination.



Les Priorités Stratégiques et Orientations

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION PARTICIPATIVE

Les orientations et les axes de développement, ci-dessous, sont issus :

- Des choix stratégiques déterminés par le Conseil d'Administration
- De la collaboration avec les directeurs des établissements
- De la prise en compte de la parole des salariés et des représentants du personnel
- De la prise en compte des interpellations des partenaires
- De la prise en compte des avis consultatifs des Conseils de la vie sociale des établissements
- Des évolutions sociétales et législatives.

Un groupe de travail s'est constitué au niveau du Conseil d'Administration.

Des réunions de travail ont été programmées en 2020 afin de définir un plan stratégique associatif.

Ce plan est en cela un plan stratégique associatif et non un plan stratégique qui serait propre à une direction générale d'association. De plus, la vie associative est directement impliquée par une telle transversalité.

Les domaines d'actions transverses proposés sont :

- 1. La Vie associative**
- 2. La Qualité, le Développement et la Communication**
- 3. Les Ressources Humaines, les Compétences et l'Organisation**
- 4. L'Économie, la Finance et le Patrimoine**
- 5. Les Systèmes d'Information**

Ces axes de progrès sont ou seront traduits en programme d'actions. Ils trouveront toute leur forme et leur spécificité à travers leur déclinaison au sein des projets d'établissements.

1. La Vie associative

- Identifier les enjeux sociétaux et porter politiquement les positions associatives
- Participer au développement social des territoires
- Enrichir et dynamiser la vie associative développer une culture d'appartenance

2. La Qualité, le Développement et la Communication

- Développer et adapter l'offre, les missions et les pratiques pour répondre aux nouveaux besoins sociaux et aux nouvelles attentes
- Favoriser l'inclusion avec un accompagnement centré sur les territoires de proximité et leurs ressources
- Proposer un accompagnement au plus près des besoins de chacun, en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués
- Promouvoir les droits des personnes, leur participation active et valoriser leurs compétences
- Poursuivre l'intégration de la politique qualité, de la gestion des risques et de la protection des données à caractère personnel
- Poursuivre la politique de communication interne et externe

3. Les Ressources Humaines, les Compétences et l'Organisation

- Accompagner les professionnels dans l'évolution des prises en charges et des accompagnements
- Accompagner les parcours professionnels dans une responsabilité partagée
- Promouvoir, expérimenter de nouvelles modalités d'organisation du travail afin de favoriser et valoriser l'intelligence collective et l'innovation
- Promouvoir la participation active de tous
- Promouvoir la qualité de vie et le bien-être au travail

4. L'Économie, la Finance et le Patrimoine

- Assurer la pérennité et le développement des activités et de l'association
- Mieux structurer et rendre plus lisible la politique patrimoniale associative
- Définir et mettre en œuvre une politique de développement durable dans sa dimension environnementale
- Définir une politique d'achat associative

5. Les Systèmes d'Information

- Anticiper les évolutions numériques, de l'intelligence artificielle et des technosciences
- Intégrer les outils du numérique au quotidien
- Développer une culture de la prévention / gestion des risques et intégrer le développement durable
- Se donner les moyens d'atteindre les objectifs propres aux systèmes d'information

La Gouvernance Associative

L'association assume ses responsabilités d'éthique, d'employeur et de gestionnaire. Elle articule ces fonctions dans une organisation susceptible de répondre aux besoins et d'accompagner les évolutions.

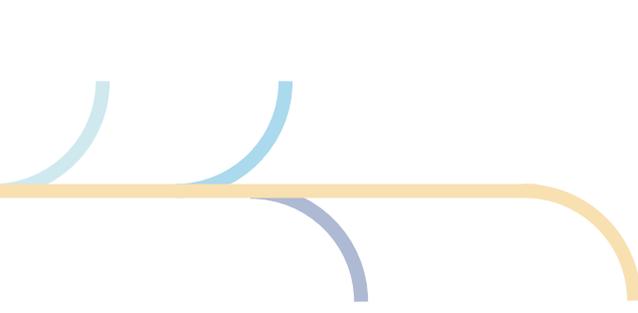
L'association conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général ; elle agit par convention avec le service public (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, ...). C'est une personne morale qui affirme son attachement au statut associatif et au caractère Privé Non Lucratif de son œuvre et de son identité.

Acteur des politiques sociales et de l'action sociale territoriale, elle participe à la régulation sociale et à la solidarité au sein de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'association veille à l'unité institutionnelle et garantit l'exécution des missions qu'elle s'est fixées pour objectifs.

L'association entend rester une organisation à taille humaine, capable de développements plus qualitatifs que quantitatifs. Elle se veut à l'écoute des problèmes sociaux et médico-sociaux, à travers une culture en réseaux et de communication externe.

- Une assemblée générale constituée des membres de l'association valide les choix et les orientations du conseil d'administration. Lors de cette assemblée sont invités les représentants du personnel et représentants des familles et des usagers.
- Le conseil d'administration se réunit mensuellement.
- Le président de l'association est responsable de tous les actes de l'association. Il la représente en toute occasion, conformément aux statuts.
- Le bureau, composé du Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, et



conseillers détermine les orientations stratégiques de l'association avec le Directeur Général. Il prépare les assemblées ordinaires et extraordinaires, les conseils d'administration. Il soutient les responsabilités du président aux côtés du directeur général de l'association.

- Les membres du conseil d'administration examinent les propositions émises par le Bureau, donnent leur avis et votent.

- Des commissions sectorielles peuvent être mises en œuvre, sous la responsabilité d'un administrateur, afin d'accompagner le travail du bureau et du conseil d'administration à savoir :

- commission financière
- commission patrimoine
- commission communication
- commission fonds et subventions
- commission éthique
- commission juridique
- commission RSE
- ...

- Il est prévu des administrateurs délégués par Direction d'Établissement. L'administrateur délégué est à l'écoute du directeur d'établissement et se tient au courant de l'activité des structures. Il n'a pas autorité sur le directeur. Il représente l'association au CVS, auprès des associations des usagers et de leurs familles.

- Les membres bénévoles de l'association interviennent dans les activités associatives et assurent des missions et des représentations externes décidées par l'association.

- Le directeur général de l'association est chargé de la mise en œuvre du projet et de la politique générale de l'association décidée en CA.

- Les directeurs des établissements ont des délégations de pouvoir écrites de la part du Directeur Général.

- Le DUD (Document Unique de Délégation) récapitule les délégations de pouvoir.

Annexes

Quelques points d'histoire

« Un chemin pour chacun »

70 ans de l'association

L'association compte aujourd'hui plus de 800 résidents accompagnés par plus de 500 salariés. L'ampsp réitère son engagement avec sa devise construire ensemble « un chemin pour chacun ».

Signature d'un partenariat Formation et Métier

Employeur reconnu dans le médico social, l'ampsp signe un partenariat avec Formation et Métier afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs parcours et mutualiser des fonctions.

Une activité médico sociale reconnue

L'association renforce son pôle Handicap, autonomie et insertion avec l'ouverture d'un SESSAD supplémentaire dans les quartiers nord, défavorisés, de Marseille.

Intégration d'une association en difficulté

Suite à la fusion de l'Association Maurice Chaix-Bryan au sein de l'ampsp, un quatrième établissement dédié aux enfants adolescents en situation de handicap est intégré.

Ouverture d'un foyer de vie

Sous la présidence de Sylvaine Pittion l'autorisation de créer le Foyer de vie l'Astrée pour adultes est obtenue. Une extension 12 ans plus tard permettra d'accueillir des personnes traumatisées crâniennes.

Naissance du nom amp

Initiée par le président Valéry Baratier, en fonction depuis la fin des années 60, la dénomination « Association Médico-Sociale de Provence » (ampsp) est adoptée.

Développement du travail protégé

Un atelier de production et distribution de travail à domicile pour jeunes adultes est créé. Une structure d'intégration par le travail protégé pionnière en France.

« Il faut que les jeunes se sentent aimés pour ensuite aimer les autres »

2024

2019

2017

2014

2009

2008

2007

2006

2000

1995

1975

1970

1965

1954

Engagement grandissant pour l'Autisme

Forte de son expérience avec son établissement d'accueil de jour pour autistes créé 4 ans plus tôt, l'ampsp ouvre une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à l'école la Blancarde.

Développement et extensions

L'ampsp renforce son projet associatif. Des outils de communication dont le site internet sont développés pour valoriser ses actions et affirmer ses valeurs.

Un mode de financement plus pérenne

Signature avec les institutions de l'État d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Afin de garantir une partie de son financement, le siège de l'association renégocie ainsi celui-ci tous les 5 ans.

Agrément du siège de l'association

Avec Charles Baratier, élu président 6 ans plus tôt, le siège de l'association reçoit un agrément qui traduit la reconnaissance par l'État de l'engagement, de la rigueur et de la transparence de l'association.

Intégration d'une maison d'enfants

Un pôle protection enfance et parentalité voit le jour.

Première création d'une maison d'accueil

Un nouvel Institut Médico Professionnel, aura pour vocation d'accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne et/ou des troubles du comportement.

Création de l'association par Charlotte Grawitz

« L'Institut médico-pédagogique de Provence » voit le jour en 1954 avec Monsieur Guy Bonnasse, président.

Charte RSO, nos engagements

L'ampsp s'est inscrite dans une démarche de **Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)** autour de valeurs et d'engagements visant autant la protection de l'environnement que le bien être au travail.

Ces engagements passent par un changement dans nos habitudes de travail quotidiennes.

Notre démarche est construite autour de 4 axes principaux :

- **Mener une réflexion stratégique** permettant d'identifier nos propres enjeux en termes de RSO, de les partager et de définir des objectifs dans notre champ d'intervention.
- **Traduire cette réflexion dans la gouvernance de l'Ampsp**, dans ses projets et son management en impliquant les différentes parties prenantes.
- **Élaborer une charte RSO** reprenant les valeurs et engagements de l'association et la diffuser en interne et en externe.
- Élaborer et piloter un plan d'action permettant d'associer ces valeurs à des actions concrètes.



EN SAVOIR PLUS

sur notre plan
d'action RSO



Environnemental

- **Réduire la production de nos déchets** et promouvoir leur valorisation
- **Réduire nos consommations d'énergie** à travers la sobriété de nos usages et de nos équipements
- Promouvoir la **sobriété** dans les achats de biens et de service de consommation courants
- Promouvoir une **alimentation saine et durable**, réduire la gaspillage alimentaire
- Promouvoir les moyens de **transports propres**
- Participer à la **préservation de la biodiversité** et à la réduction de la pollution de l'environnement
- Sensibiliser les professionnels et les personnes accueillies aux **pratiques éco-responsables**

Sociétal

- Développer une politique d'**achat responsable**
- Prendre en compte l'intérêt des **générations futures** dans les choix d'investissement
- Optimiser la **gestion de l'argent public** qui nous est confié
- Garantir la **santé et la sécurité des personnes** accueillies et des visiteurs
- Développer la **participation des personnes** accueillies
- Garantir la **loyauté des pratiques** et prévenir les risques de corruption
- Garantir la **protection des données personnelles**

Social

- Améliorer les **relations au travail**, la communication et le dialogue social
- Promouvoir le **sentiment d'appartenance** à l'Ampsp et développer l'**attractivité des emplois**
- Garantir le **respect des droits humains**
- Assurer le **développement des compétences** et des carrières
- Garantir la **santé et la sécurité des collaborateurs**
- Développer la **qualité de vie au travail** (QVT)
- Promouvoir la **diversité, l'équité et l'inclusion**

Les Partenaires de l'Association

Agence Régionale de Santé Paca

Conseil Départemental 13

MDPH

Ville de Marseille

Éducation Nationale

CPAM

CAF

**Association Charlotte GRAWITZ :
(Formation et Métier, Provence Formation,
Institut Cadenelle Marseille Provence)**

URIOPSS

NEXEM

COOPSOC

Le Collège Coopératif

Pôle Emploi

Les Argonautes

Association AVENIR

Association des Parents des Résidents du Foyer de l'Astrée

Parcours Handicap 13

Collectif Sud

**Tous les établissements sociaux et médico-sociaux
concourant à la continuité des parcours**

Hôpital Valvert

Clinique Bonneveine

EPHAD Saint Barthélémy

L'Œuvre Antituberculeuse

MAIF

Crédit Coopératif

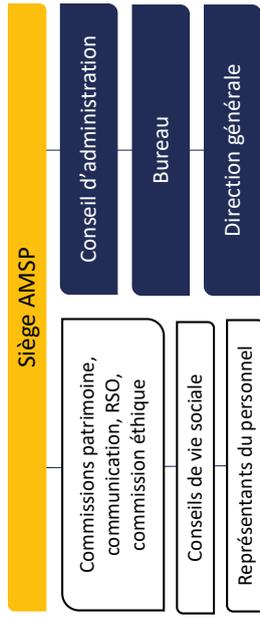
Société Générale

Caisse d'Épargne

Banque Rothschild Martin Maurel

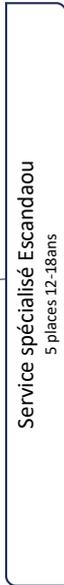
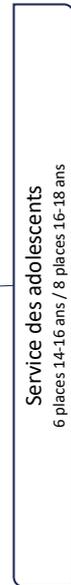
La fondation la Bonne Jeanne

Clubs services (Lions Club, Rotary, Kiwanis, ...)



PROTECTION DE L'ENFANCE ET PARENTALITÉ

PÔLE ENFANTS



HANDICAP, AUTONOMIE ET INSERTION

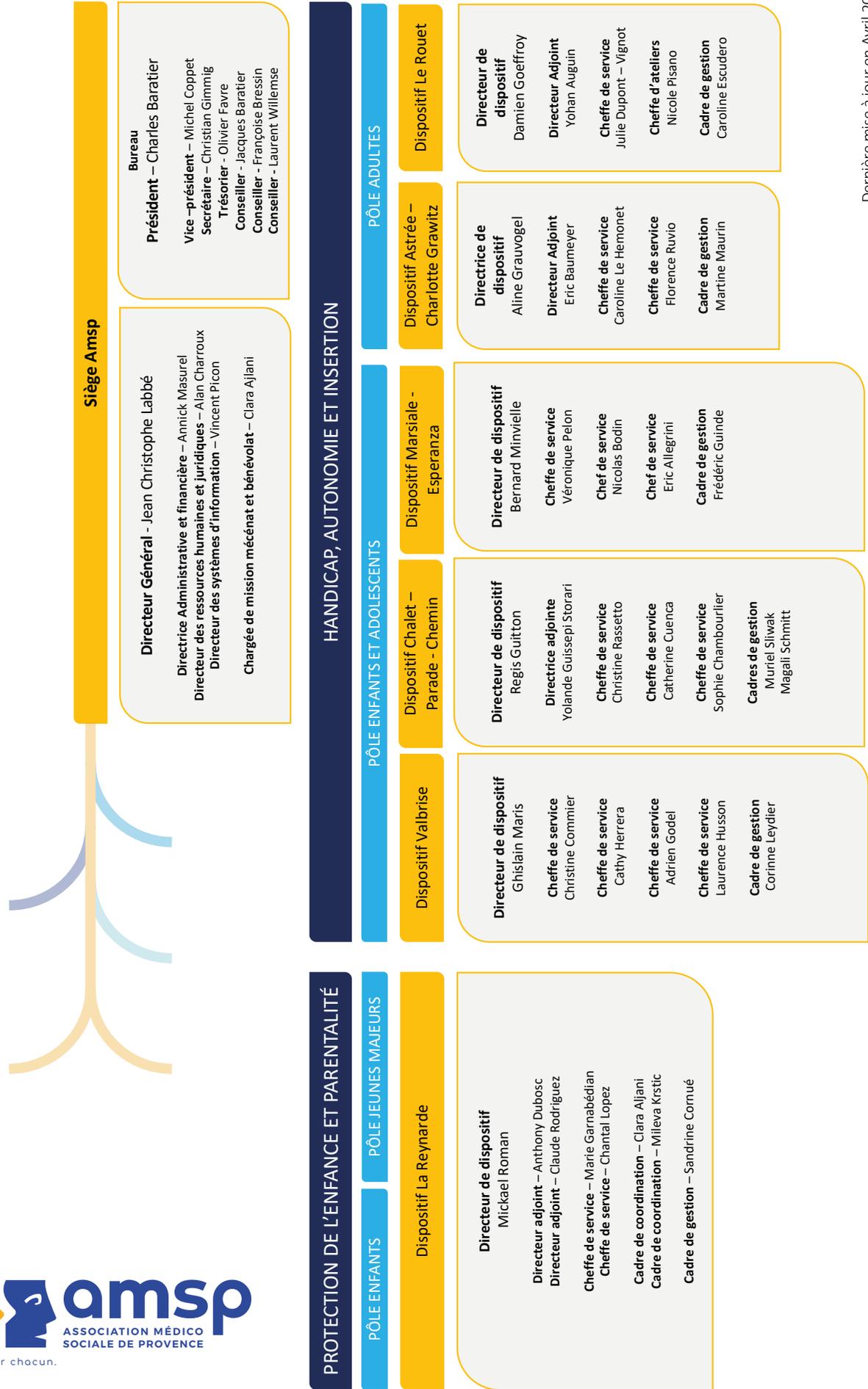
PÔLE ENFANTS ET ADOLESCENTS



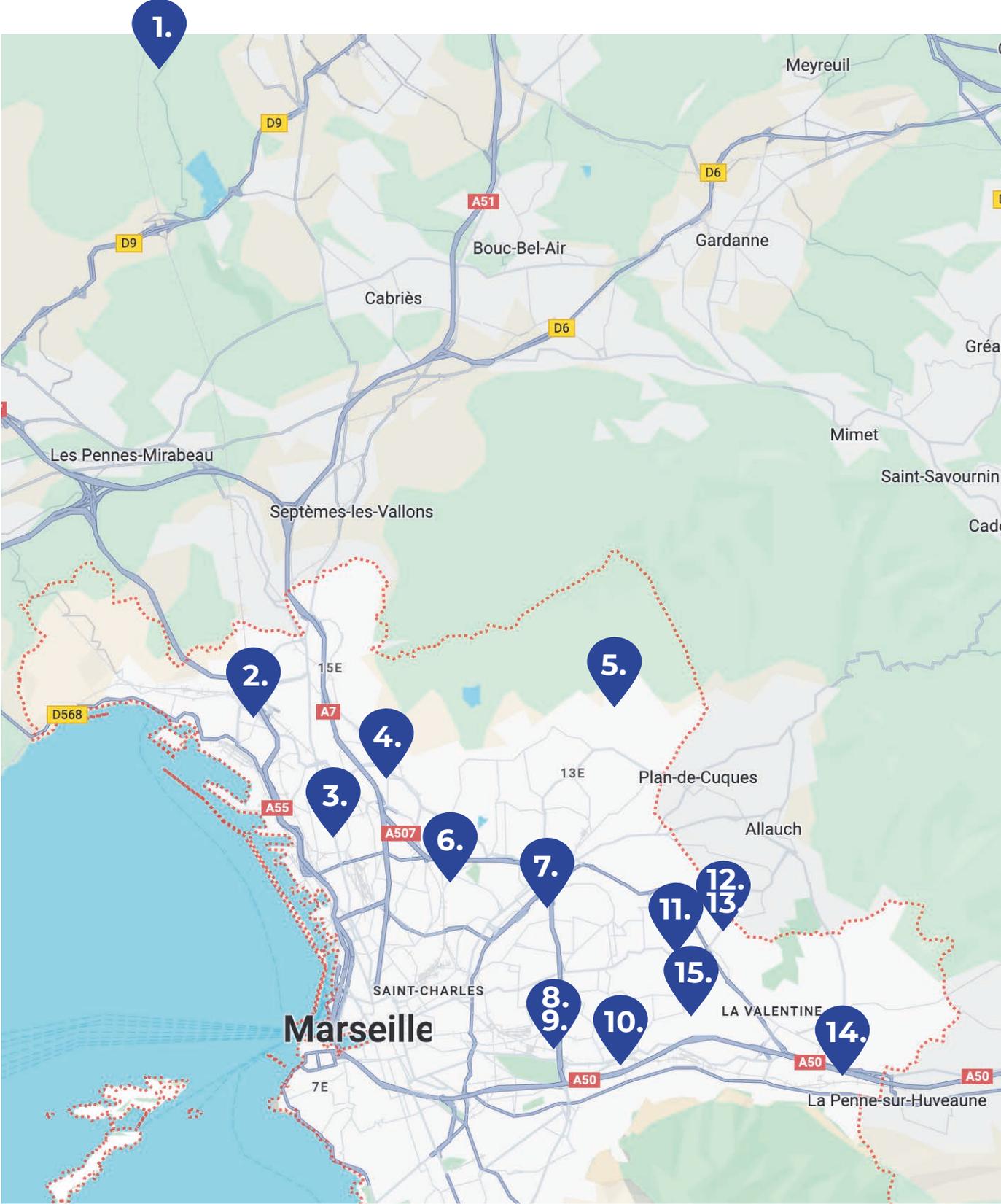
PÔLE ADULTES



L'Organigramme de l'Association



Cartographie des Établissements, Services de l'AMSP et Conseil d'Administration



Bureau. Baratier C. (Président), Baratier J., Bressin F., Copet M. (Vice-Président), Gimmig C. (Secrétaire), Fabre O. (Trésorier), Willemse L.

Formation et Métier. Bressin F., Receveur J. / **Commission Fonds et Subventions.** Fabre O., Bellanger A. / **Commission Éthique.** Bressin F., Le Moine C. / **Commission Communication.** Baratier C., Baratier J., De Luca C., Froment A., Gimmig C., Rochas J., Willemse L.

1. MECS LA REYNARDE Site de la Tour d'Arbois
3395 Route de la Tour d'Arbois 13100 Aix-en-Provence
De Luca C., Gimmig C., Louis M.

2. EANM ASTRÉE Accueil de Jour Site de Saint André
368 Bd Henri Barnier 13016 Marseille
Le Moine C., Moreno M., Sinitzki J.-M.

3. SESSAD LE CHEMIN
99 avenue Ibrahim Ali 13015 Marseille
Angelica P.

4. IME LES CHALETS
33 chemin de Fontainieu 13014 Marseille
Angelica P.

5. IME LA PARADE
Rue de la Parade Château Gombert 13013 Marseille
Bressin F., Copet M.

6. EANM ASTRÉE
231 avenue Corot 13014 Marseille

7. SIEGE SOCIAL
6 bd Gueidon 13013 Marseille

8 et 9. SESSAD VALBRISE et ESAT LE ROUET
54 rue Gaston de Flotte 13012 Marseille
Louis M., Receveur J., Willemse L. / Copet M.

10. IME VALBRISE
1 bd de la Pomme 13011 Marseille
Louis M., Receveur J., Willemse L.

11. ACCUEIL DE JOUR ESPERANZA
129 rue Fernandel 13012 Marseille

12 et 13. IME LA MARSIALE et SESSAD ESPERANZA
80 route d'Enco de Botte 13012 Marseille
Rochas J.

14. MECS LA REYNARDE Site de Saint Menet
Avenue de Saint Menet 13011 Marseille
De Luca C., Gimmig C., Louis M.

15. EANM Charlotte Grawitz
101 Bd des libérateurs 13011 Marseille (ouverture 2025)



Un chemin pour chacun

AVEC NOS
PARTENAIRES

POUR NOS
USAGERS

ENVERS NOS
SALARIÉS



SIÈGE SOCIAL

6, Bd. Gueidon 13013 Marseille · 04 91 79 11 47

www.amsp.fr